



Achat à crédit lors d'une foire - rétractation

Par Visiteur

Bonjour,

Lors d'une fois, ma compagne et moi nous sommes fait accoster par un vendeur.

Celui-ci après plusieurs questions (métier, banque..) nous a promis de super offres.

Les prix indiqués lors du salon, étaient en fait 50% moins cher que ceux en magasins (cette indication de réduction n'existait nulle part), et qu'en échange de publicité, ils nous faisait un manteau à 50% de réduction du prix du salon, et nous offrait d'autres manteaux.

Ma compagne et moi, après 1h sous l'emprise de ce vendeur, avons finalement acheté pour 2500 euros ces 3 manteaux.

Cet achat a été réglé en 1 fois 250? par CB et 9 chèques de 250?, 1 chèque encaissable par mois.

Après avoir repris nos esprit ma compagne et moi même souhaitons nous faire rembourser et annuler ce crédit.

Cela est-il possible?

Puis-je faire opposition sur le paiement par CB et chèque si le vendeur refusait la reprise des manteaux?

Quelles sont les procédures à suivre?

En vous remerciant par avance

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais avoir des informations complémentaires.

Quand avez vous signé le contrat?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Il n'y a aucun contrat. Nous ne disposons que d'une "facture". Sur celle-ci est indiqué :

- le nom, adresse, tel de la société ainsi que son numéro de registre de commerce
- le nom de famille de ma compagne
- la date de la facture, (03/04/10) : la date est invalide comme vous pouvez le constater
- les modèles des 3 manteauxblousons
- le prix global de la facture : 2490 euros

il n'y a pas le détail des prix comme sur une facture classique.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends parfaitement la situation mais malheureusement si vous n'avez pas de document spécifiant de délai de

rétractation vous ne pouvez pas rompre le contrat.

Essayez de prendre contact avec le vendeur et de trouver un arrangement pour stopper la vente.

Bien cordialement